

## ETAT CIVIL 2021 :

**Les Naissances de 2021 :** Alice Del Grosso le 20/08/2021 ; Evan Bertrand le 06/11/2021 ;  
Eva SANTI, le 04/12/2021.

**Les Mariages célébrés en 2021 :** Monsieur Olivier Milhau et Madame Hélène Walach le  
03/07/2021 ; Monsieur Anthony Koenig et Madame Elsa Lavanant le 24/07/2021 ;  
Monsieur Julien Goldstein et Madame Coralie Batista le 02/09/2021.

**Les Décès de 2021 :** Monsieur Marc Hennequin le 19/01/2021 ; Madame Eliane Blum le  
01/02/2021 ; Monsieur Roland Courte le 12/02/2021 ; Madame Josyane Stemart le 13/08/2021 ;  
Monsieur Gérard Conter le 31/08/2021.

Sans oublier les décès de Madame Françoise DAGOT le 7/01/2022 et de Monsieur Gilbert MULLER le  
08/01/2022.

## ELECTIONS 2022 :

Si ce n'est déjà fait, pensez à vous inscrire sur les listes électorales de la commune afin de  
pouvoir voter à Sanry-lès-Vigy. (Dernier délai le 4 mars 2022)

Vous pouvez vérifier votre inscription et vous inscrire si besoin directement sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

## PROCURATIONS :

Depuis le 6 avril 2021, il est désormais possible de remplir sa demande de procuration en  
ligne sur le site : [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr)

## ASSESEURS :

Nous sommes à la recherche de volontaires pour la tenue des bureaux de vote les 10 et 24  
avril. Si vous êtes intéressés, merci de contacter la mairie aux heures d'ouverture.

## A SAVOIR / RAPPELS :

**HORAIRES DE TONTE ET BRICOLAGE :** En Moselle tonte, jardinage et bricolage sont autorisés :

- Les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Il est aussi important de noter que depuis un arrêté Municipal datant du 29 mai 1989, dans notre  
commune, ces activités et l'usage de tondeuses, débroussaileuses, motoculteurs, tronçonneuses et  
autres matériels bruyants sont **strictement interdits les dimanches et jours fériés.**

### Mairie de SANRY-LÈS-VIGY

28 Rue de l'Église  
57640 Sanry-lès-Vigy

**Tél : 03 87 77 90 54**

@ : [sanry-les-vigy@wanadoo.fr](mailto:sanry-les-vigy@wanadoo.fr)

**[www.sanry-mechy.fr](http://www.sanry-mechy.fr)**

Facebook: SANRY - MECHY

[Panneau-Pocket](#) (Android et IOS)

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi : 09h00 – 12h00

Mardi : 17h00 – 19h00

Premier et Troisième samedi du mois :

**09h00 – 12h00**

Et sur rendez-vous.

## URGENCES :

- SAMU : 15 / **SOS Médecins** - appel patient : 3624 (0,12€/min)
- **Sapeurs-Pompiers** : 18 / **CHR Mercy** : 03 87 55 31 31
- **Numéro unique d'urgence européen** : 112 / **Centre Antipoison** : 03 83 32 36 36
- **Gendarmerie** : 17 ou 03 87 77 91 02



# SANRY-lès-VIGY / MECHY

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### JANVIER 2022

- LE MOT DU MAIRE
- DECES DE MONSIEUR GILBERT MULLER
- ORDURES MENAGERES ET RECYCLABLES
- RECENSEMENT 2022
- REPAS DES AINES 2022
- ABATTAGE DES ARBRES DEVANT LE CIMETIERE
- ETAT CIVIL 2021
- ELECTIONS 2022
- A SAVOIR / RAPPELS

## LE MOT DU MAIRE :

Permettez-moi de vous présenter, en mon nom propre et au nom de toute l'équipe municipale, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour cette nouvelle année. Une année que nous souhaitons emplie de dynamisme et d'enthousiasme, malgré la période difficile que nous avons traversé.

Que 2022 vous apporte la joie simple de savourer chacun des instants de la vie et le courage de traverser les épreuves avec foi dans l'avenir.

2021 s'est achevée comme elle avait commencé, dans un contexte sanitaire difficile. Seul l'été aura permis une accalmie de cette crise sanitaire que nous traversons depuis presque deux années maintenant.

Malgré les efforts des scientifiques qui travaillent à la prévention et aux moyens d'enrayer cette pandémie, force est de constater que la situation reste fragile. 2021 aura été marquée par une permanente adaptation de tous face à ces aléas.

Je tenais ici à saluer le courage de tout le personnel médical et paramédical et de tous ceux qui sont engagés au service de la collectivité, au service des autres.

Nous entamerons dès 2022 une réflexion sur une modification de notre Plan Local d'Urbanisme et garderons le cap fixé, à savoir encadrer de manière réfléchie nos dépenses pour permettre de contenir notre budget communal. Ceci pour vous éviter, comme ces dernières années, une hausse trop importante des impôts locaux.

Nous ne savons que trop bien combien pèsent déjà lourdement les différentes augmentations de votre quotidien depuis plusieurs années (carburants, électricité, besoins de première nécessité, etc...).

2022 sera une année d'élections, tout d'abord en avril (10 et 24 avril) pour les Présidentielles puis en juin (12 et 19 juin) pour les élections Législatives, cette nouvelle année s'ouvre donc sur de nouvelles perspectives !

Je tenais à remercier les associations de notre commune, leurs adhérents qui travaillent du mieux possible pour vous proposer des animations, des services malgré les conditions difficiles rencontrées. Plus que jamais toutes ces associations ont besoin de vous, de bénévoles pour tout simplement continuer à exister...

Enfin, je tenais à saluer la mémoire de ceux qui nous ont quittés, tout d'abord monsieur Gilbert MULLER, notre ancien Maire de 1983 à 1989. Mais aussi Madame Josyane STEMART notre ancienne employée communale, sans oublier Monsieur Gérard CONTER, Madame Eliane BLUM, et Monsieur Roland COURTE.

Souhaitons aussi la bienvenue et félicitons les familles des petits Evan, Alice et Eva...

Prenez soin de vous et de vos proches, à bientôt. - Lionel GUIRAUT

## DECES DE MONSEUR GILBERT MULLER :

Nous avons appris avec tristesse le décès de Monsieur Gilbert Muller, samedi 8 janvier à l'âge de 80 ans.

Monsieur MULLER a été Maire de notre village de 1983 à 1989 et avait ainsi succédé à son père qui lui-même avait réalisé plusieurs mandats successifs à la tête du Conseil Municipal de notre commune.

L'ensemble du Conseil Municipal présente ses sincères condoléances en ce moment douloureux.

## ORDURES MENAGERES ET RECYCLABLES :

Prochaines dates de collectes des ordures ménagères :

26 janvier, 9 et 23 février, 9 et 23 mars, 6 et 20 avril, 4 et 18 mai.

Prochaines dates de collectes des recyclables :

19 janvier, 2 et 16 février, 2, 16 et 30 mars, 13 et 27 avril, 11 et 25 mai.

Prochaines dates de collecte des cartons ondulés :

11 février, 11 mars et 8 avril

Les ramassages s'effectuent tôt le matin, pensez à sortir vos conteneurs ou sacs la veille en soirée !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le territoire de la Communauté de Communes Haut Chemin-Pays de Pange passe en extension de consignes de tri. Il sera alors possible d'ajouter dans les sacs jaunes les emballages plastiques (pots de yaourt, beurre, crème...) les petits objets en aluminium, etc.

Votre déchetterie d'Avancy est dorénavant aussi ouverte les mardis matin, les horaires sont donc les suivants :

Mardi de 9h00 à 12h00 ; Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;

Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ; Samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 18h00.

**Rappel** : la dépose de tout objet au pied des emplacements des points d'apport volontaire (si ceux-ci sont pleins ou non adaptés au produit concerné) est interdite et fera l'objet d'un Procès-verbal systématique.

## RECENSEMENT 2022 :

Il se déroulera du 20 janvier au 19 février et sera mené par notre agent recenseur : Léanie Losson. Nouveauté cette année : les logements individuels pourront répondre par Internet, une feuille avec vos identifiants sera déposée dans votre boîte aux lettres. Pour les logements collectifs, le principe reste le même que les autres années, vous êtes invités à compléter une fiche à retourner à l'INSEE ou en mairie.

Nous comptons sur vous pour répondre aux formulaires. Les données recueillies dans le cadre du recensement permettent entre autres d'établir la contribution de l'Etat au budget des communes, de décider des services et équipements collectifs...

+ d'informations : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

## REPAS DES AINES 2022 :

En raison de la crise sanitaire qui perdure, il sera remplacé, cette année encore par un panier garni remis aux personnes d'au moins 65 ans dans l'année.

La remise de ces paniers se fera au moment des fêtes de Pâques.

## ABATTAGE DES ARBRES DEVANT LE CIMETIERE :

Le Conseil Municipal lors de sa réunion du 10 janvier a validé à l'unanimité l'abattage des quatre arbres situés le plus près du mur d'enceinte du cimetière communal et du transformateur électrique. Ces arbres déforment en effet les constructions et matériels existants et seront avantageusement remplacé par des haies fleuries. (En concertation avec l'association des Chers Pays'sages).